0UB19

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

11 MAI 2012

Me B. LAISNE Greffier Associé
GREFFE - RCS

CLI
Société par actions simplifiée
Au capital de 74 000 euros
Siège social : 3, cour du 56, avenue Marcel Dassault
37200 TOURS

440 449 965 RCS TOURS

2012R2521

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 13 AVRIL 2012

Le treize avril deux mille douze à dix heures, la société Artelia Eau & Environnement, actionnaire unique de la société CLI, représentée par Monsieur Jacques GAILLARD, a pris les décisions suivantes :

Première décision

L'actionnaire unique prend acte que, suite à l'apport partiel d'actif de la branche « Eau et Environnement » de SOGREAH CONSULTANTS à Artelia Eau & Environnement en date du 2 janvier 2012, l'actionnaire unique est devenu « Artelia Eau & Environnement», en remplacement de « SOGREAH CONSULTANTS ».

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide de nommer « Artelia Eau & Environnement » société par actions simplifiée, dont le siège social est 6 rue de Lorraine 38130 Echirolles, immatriculée sous le numéro 503 646 572 RCS Grenoble, Président en remplacement de « SOGREAH CONSULTANTS », démissionnaire.

Troisième décision

L'actionnaire unique prend acte que la société Artelia Eau & Environnement, Présidente, sera représentée par Monsieur Alain DEFORCHE.

Monsieur, Alain DEFORCHE représentant de la société Artelia Eau & Environnement, Présidente, a fait savoir par avance avoir accepté et déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions.

Quatrième décision

L'actionnaire unique Président, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises en conséquence des présentes décisions.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique Président.

Artelia Eau & Environnement
Jacques GAILLARD